



Assemblée des membres du 14 avril 2018

Assemblée statutaire

rapports proposés
au vote des membres

<i>Procès-verbal de l'Assemblée du 1er avril 2017</i>	<i>2</i>
<i>Rapport moral 2017</i>	<i>4</i>
<i>Rapport d'activité 2017</i>	<i>8</i>
<i>Rapport financier 2017</i>	<i>16</i>
<i>Rapport d'orientation 2018</i>	<i>18</i>
<i>Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest</i>	<i>23</i>



Procès-verbal de l'Assemblée du 1er avril 2017

Liste des participants

Adhérents 2016 (51)

ANDRE Marie France
 ADLER Nathalie
 BAGUENARD Xavier (1 pouvoir)
 BESNARD Michel
 BESNARD Jacqueline
 BINARD Jean-Christophe
 BUSNEL Henri
 CHALLAS Frédéric
 CHEVREL Dany
 CHEVREL Jean Claude
 COGREL Jean Claude
 COHAN Denis
 DELEUME Jean-François
 EVANNO Ange
 FLAMBARD Marie Mad (1 pouvoir)
 FLAMBARD ROUVE Denis (1 pouvoir)
 GENDROT Alexandre
 HERVE René
 HOUITTE Marie Jeanne
 LE GOFFIC Edith
 LE GUYADER Claude
 LE POTIER Guy
 LE QUEAU Serge
 LE QUERE Philippe (1 pouvoir)
 LE QUERE
 LE ROCH Gilles (1 pouvoir)
 LEMARCHAND Odile
 LEPRINCE André
 MOREL MOISAN Geneviève
 MOREL Chantal
 NEVEU Corinne
 OLLIVAUX Yann
 OUTIL Daniel
 PERCHE Michèle

PLANTARD Michel
 POTIER-BENAMARA Marylène
 POULIQUEN Noel
 POULIQUEN Pascale
 RAVIART Claudine
 RAYSSIGUIER Yvette (1 pouvoir)
 RICHOMME Arnel
 RICHOMME Brigitte
 ROUSSEAU Raymond
 ROZÉ Daniel
 ROZÉ Noel
 SAUVÉE Marie Claire
 THORIGNE Pierre
 TRAVERS Marcelle
 TRAVERS Michel
 TRIBODET Guy
 VICQ Jean

Présents (19)

ANDRE Jean Louis
 BRIGANT Pascal,
 CHALLAS Nadia,
 COGREL France
 COUEFFARD Guy
 EVANNO Jeannine
 GENDREAU Marc
 GENDROT Marie Annick
 HELLEUX Madeleine
 JUDAIS Jean François
 JUDAIS compagne
 LE MENTEC Annick
 LOUAIL René
 MOISAN Jean Pierre
 PIEL Michel
 POULIQUEN Raymond

POULIQUEN Christiane
 ROBINEAU Ophélie
 SAVIN Jacky

Pouvoirs (6)

FERRON Régine
 LE ROCH Irène
 LEYDET Sandrine
 PREVERT Gérard
 PREVERT Thérèse
 TALIDEC Dominique

Excusés (5)

AOUIMEUR Marie
 JOUAULT Christian
 DORE Marie Mad
 GUINOISEAU René
 RENNESSON Alain

Examen et vote des rapports

Le président souhaite la bienvenue aux participants. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il les invite à examiner les rapports relatant l'action de l'association au cours de l'exercice 2016 :

- rapport d'activités
- rapport moral
- rapport financier

Successivement, ces différents rapports sont soumis au vote de l'assemblée et approuvés à l'unanimité.

Il invite ensuite les participants à débattre des propositions contenues dans le rapport d'orientations. Celui-ci est enrichi de diverses contributions et est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur plusieurs décisions d'ordre financier :

- L'assemblée décide d'affecter une partie du résultat financier à la constitution d'une réserve de 800 € destinée à soutenir des actions dont le choix sera soumis à l'atelier des projets (décision à l'unanimité) ;
- le budget prévisionnel est présenté sous forme de deux hypothèses, dont la réalisation dépendra de l'attribution ou non de subventions à l'association. L'assemblée donne mandat à l'atelier des projets pour en débattre avant l'été 2016 (décision à l'unanimité) ;
- le montant de la cotisation est fixé à 10 € minimum (tarif de base) ou à 5 € (petits budgets) ; les membres qui le souhaitent seront invités à faire des dons, qui donneront lieu à une attestation en vue d'une déduction fiscale (décision à l'unanimité).

Renouvellement du groupe de coordination

Le renouvellement du groupe de coordination doit s'effectuer en principe tous les deux ans. En raison du souhait de Brigitte RICHOMME d'être déchargée de sa fonction de trésorière, il a décidé de pourvoir à son remplacement. Après appel à candidatures, Marie-Jeanne HOUITTE, étant la seule candidate, est élue à l'unanimité.

L'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, le président lève la séance à 12 h 15.



Assemblée des membres du 14 avril 2018

Rapport moral 2017

Ce rapport moral se donne pour but d'analyser le fonctionnement du Collectif, notre capacité à créer les conditions de l'adhésion au projet commun, notre façon de le faire vivre. Au-delà de la volonté partagée de réaliser nos objectifs, la cohésion de l'association a pris sa source dans le plaisir à agir ensemble.

Le nombre d'adhérents est en augmentation constante. De 127 en 2016, il a atteint 197 en fin 2017, soit un total cumulé de 224 personnes sur à peine 2 ans. Ces adhérents sont originaires des départements bretons (22, 29, 35, 44, 56), limitrophes (49, 50, 53) et autres. Les adhérents d'Ille et Vilaine représentent 60% des adhérents.

Une organisation et un mode de fonctionnement au service du projet associatif

L'adhésion autour du projet commun

Nous nous sommes constitués en association à l'AG du 12 avril 2016. Nous avons souhaité cependant conserver le titre de "Collectif" pour exprimer l'état d'esprit dans lequel nous souhaitions conduire nos actions.

Des échanges riches et nourris sur nos motivations et sur ce que chacun pouvait apporter à l'association nous ont permis de nous fédérer autour de cet enjeu reconnu comme central dès notre création, à savoir "que face au drame humain, social et écologique que constitue le recours aux produits chimiques... **l'enjeu réside dans l'interdiction de toutes les substances dangereuses pour la santé, en particulier les pesticides.** »

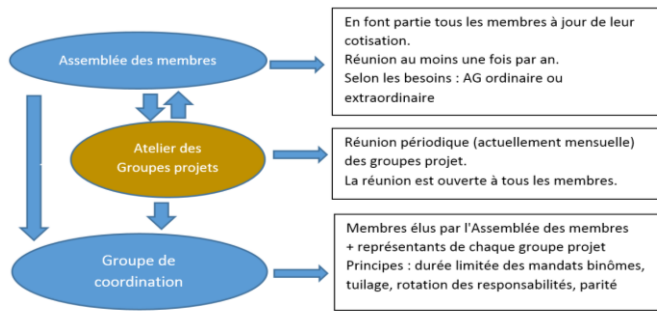
Bien évidemment, au cours de l'année 2017, les réflexions et les actions que nous avons conduites

n'ont fait que renforcer notre conviction qu'il ne s'agit pas d'aménager l'utilisation des pesticides, mais de les interdire.

Une organisation pour faire vivre un projet partagé :

L'organisation et le mode de fonctionnement du Collectif ont été pensés dans la même logique : celle qui consiste à faire vivre un projet partagé par tous en s'inscrivant dans un mode de fonctionnement souple et convivial qui vise à associer le plus largement possible tous ceux et celles intéressés par son action.

Le fonctionnement du Collectif repose sur un triptyque constitué de l'assemblée des membres (AG), les ateliers de projets et le groupe de coordination.



L'atelier des groupes projet

Dans l'objectif de concilier qualité des échanges et efficacité, nous avons gardé le principe de réunions régulières des ateliers projets, ouvertes à tous les membres qui le souhaitent mais aussi aux non adhérents intéressés par notre action.

En 2017, nous avons tenu 11 réunions, au rythme d'une par mois (sauf pendant l'été) en présence d'une assemblée qui s'est étoffée dans le cours de l'année : le nombre de participants a fluctué de 25 à 35.

Ce mode de fonctionnement en groupe nombreux avec des ordres du jour copieux a été rendu possible en respectant des exigences d'écoute réciproque et de partage des temps de parole. Dans les ordres du jour, nous avons veillé à consacrer un temps relativement important aux témoignages des nouvelles victimes venant participer à l'association, sans négliger les temps d'échange sur les points nécessitant des décisions collectives et aux informations. Dans ce but, nous avons aussi veillé à une régulation des prises de parole, en confiant à un animateur de réunion le soin de partager le temps de parole entre les participants. Le changement régulier d'animateur de la réunion est aussi un moyen de formation interne à l'animation de réunion.

Les groupes projet

Plusieurs groupes de travail (dits groupe -projet), porteurs des fonctions et des actions nécessaires à la réalisation de nos objectifs, se sont constitués : le groupe suivi des victimes, le groupe Riverains, le groupe Santé, le groupe Alternatives aux pesticides.

Les groupes projets ont été conçus comme des espaces ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des thématiques

spécifiques en lien avec notre action. Ils ont été constitués soit en soutien à une mobilisation citoyenne (groupe Riverains), soit pour initier et développer des actions avec d'autres acteurs comme les professionnels de la santé par exemple.

Chaque groupe a fonctionné de façon autonome et les comptes rendus de l'avancée des travaux ont été diffusés à tous régulièrement. Au-delà des liens qui ont été noués avec les acteurs concernés par les actions menées (élus, professionnels de santé, victimes et leurs familles, autres associations), la réalisation de documents comme la boîte à outils pour la protection des Riverains ou le document sur le processus de reconnaissance des maladies professionnelles en cours d'élaboration, témoignent de notre volonté à apporter des réponses concrètes et utiles à tous.

Le groupe de coordination

Enfin, le groupe de coordination composé à parité femmes / hommes, de 6 personnes élues pour deux ans par l'AG a joué son rôle statutaire de représentation, de coordination et d'administration et de gestion des moyens et ressources.

Il s'est réuni à 5 reprises en 2017 en associant selon les questions à traiter les responsables des groupes de travail.

La création de groupes départementaux

En fin d'année 2017, nous avons commencé d'envisager un fonctionnement plus décentralisé en créant des groupes départementaux (56, 22, 44). Ceux-ci ont pour objectif de se rapprocher toujours plus du terrain et de donner la possibilité à chacun de s'investir dans le fonctionnement de l'association.

Pour conclure sur ce premier point, on peut dire qu'en 2017 le fonctionnement du Collectif a permis la participation d'un nombre important de ses membres en favorisant l'autonomie et la responsabilité de chaque groupe projet dans le respect de la capacité d'investissement de chacun. Il a créé des espaces d'échanges ouverts, où nous concilions le plaisir à nous retrouver et l'efficacité de l'action commune.

La mobilisation pour le soutien aux victimes

Le rapport d'activité a mis en évidence l'importance d'accompagner et d'aider les malades et de leur famille dans les démarches administratives ou judiciaires engagées pour accéder aux droits.

L'accroissement régulier du nombre de victimes nécessite de partager les tâches : rencontre et écoute de la personne, suivi des démarches, aide à la constitution des dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle, démarches auprès de la MSA...

Nous travaillons en binôme ; nous nous formons en interne à la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle ; nous harmonisons nos méthodes de suivi de dossiers...

Par ailleurs, nous nous sommes déplacés nombreux pour soutenir les victimes de Triskalia aux moments des audiences en justice (au Tribunal des Affaires de

Sécurité sociale ou à la Cour d'Appel). Les manifestations qui ont été organisées, ont été des moments forts d'engagement collectif et de mobilisation très largement relayés par les médias locaux, régionaux et nationaux.

Toutes ces actions ont été conduites dans l'objectif de permettre aux personnes malades de rompre leur isolement et de trouver les ressources nécessaires à leur implication pleine et entière à leur défense.

Les personnes qui au départ venaient vers nous parce qu'elles étaient victimes des pesticides sont progressivement devenues acteurs du soutien aux autres malades. Cette volonté s'est concrétisée notamment dans le cadre des réunions sur les thérapies complémentaires organisées par le groupe santé.

3 Unir nos forces avec les associations ou groupes agissant sur les mêmes objectifs

Depuis le départ, notre ligne de conduite a été d'inscrire l'action du Collectif dans un travail en réseau avec les organisations (associations ou syndicats) qui agissent dans des champs proches des nôtres sur la base du respect des finalités et projets spécifiques de chaque organisation. Notre objectif est double : il s'agit de développer les complémentarités et d'élargir l'impact de nos actions.

En 2017, nous avons continué de nouer des relations avec de nombreuses organisations ce qui nous a permis de conduire des actions conjointes aux niveaux local, régional voire européen.

Autres associations :

Concernant le soutien aux victimes, nous avons des échanges informels d'information et de conseil avec PHYTOVICTIMES ; nous nous sommes rencontrés pour l'éventuelle création d'une base de données nationale.

Parmi les actions que nous avons conduites en partenariat, celle qui nous a le plus mobilisés est le recours déposé au Conseil d'Etat contre l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux épandages près des riverains et des cours d'eau. Il a été mené conjointement avec le Collectif vigilance OGM et pesticides de Charentes, Solidaires, Eaux et Rivières de Bretagne, Générations futures.

		Actions communes
Marche contre Monsanto Alternatiba	LORIENT	Participation à 2 marches en juin contre Monsanto et en octobre contre le glyphosate
Faucheurs Volontaires	BRETAGNE	Participation à 2 manifestations de soutien à Guingamp en octobre et à Lorient en décembre
Halte aux algues vertes	BRETAGNE	Soutien à la famille MORFOISSE en juin
Réseau International de Résistances aux OGM	LORIENT	Participation aux rencontres
IVINE	Ille et Vilaine	Réunions communes
La Bonne Assiette	RENNES	Organisation de conférences en commun, comme celle avec Me COTTINEAU (pesticides et riverains).
France Parkinson	ST MALO	En décembre, 2 réunions de présentation du Collectif

Nous avons tissé des relations de partenariat privilégié avec deux organisations syndicales Syndicat Solidaires et la Confédération paysanne.

- la Confédération paysanne : nous avons assisté au congrès départemental 35 et pris la parole au congrès national à Muzillac en avril.
- avec le Syndicat Solidaires : nous avons organisé nombre de conférences de presse et manifestations de soutien aux ex-salariés de Triskalia de Plouisy et Glomel. Ensemble, nous avons collaboré pour obtenir que le commissaire européen à la Santé vienne auditer les pratiques de l'agroalimentaire breton en mai 2018.

Nous nous appuyons également sur l'expertise de deux associations à vocation nationale : Générations futures, Phyto victimes.

Enfin, nous entretenons des contacts réguliers d'information et de soutien avec plusieurs associations régionales en France recensées ci-dessous

Allasac ONGF	Corrèze
Association CECAP PARKINSON	Dordogne
Association pour la protection au travail dans les métiers portuaires 44 (APPSTMP)	Loire Atlantique
Collectif Alerte pesticides	Gironde
Collectif Info Medoc Pesticides	Gironde
Collectif Vigilance OGM et pesticides 16	Charente
Association rivières et bocages	Moelan sur Mer
Sauvegarder son patrimoine en région agroviticole (SPRA)	Aisne

Le travail en réseau qui s'est développé en 2017 est mené dans le respect de l'histoire et de l'identité de chaque organisation et de préservation de l'identité du Collectif. La confiance réciproque et la transparence sont à la base des relations que nous souhaitons poursuivre et consolider dans les années à venir.

Pour conclure, l'organisation et le fonctionnement du Collectif au service de son projet, la mobilisation pour soutenir les victimes et leurs familles et le travail en réseau témoignent d'une chose essentielle : l'engagement humain des membres du Collectif et la qualité des liens qui les unissent sont les signes les plus prometteurs d'une solidarité active et durable.

Le Collectif assume ainsi son appartenance pleine et entière à l'économie sociale et solidaire, en contribuant à la préservation et au développement du lien social, en apportant son concours au développement durable pour aujourd'hui et aussi pour demain, convaincus qu'un monde sans pesticides est à notre portée !



Assemblée des membres du 14 avril 2018

Rapport d'activité 2017

Ce rapport d'activité rend compte des actions menées par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest au cours de l'année civile 2017. Il est le second depuis l'assemblée générale constitutive du 4 avril 2016.

Après la période de création et de construction progressive du Collectif (mars 2015 et année 2016), l'année 2017 peut être considérée comme une période de consolidation et de maturation de la vie de notre association.

Plutôt que de présenter nos actions dans un ordre chronologique, nous avons préféré une présentation par objectifs afin de permettre à notre assemblée d'apprécier le degré de réalisation du projet qui fonde notre Collectif.

- 1 ***Soutenir les victimes des pesticides et leurs familles***
 - 1.1 Soutien aux personnes exposées aux pesticides
 - 1.2 Accompagnement des démarches (organismes sociaux, justice)
 - 1.3 Le guide de reconnaissance en maladie professionnelle en cours de finalisation
 - 1.4 Soutien aux riverains de zones d'épandage des pesticides
 - 1.5 Une boîte à outils pour les riverains
 - 1.6 Épandage des pesticides : recours contre l'arrêté du 4 mai 2017 en régression par rapport à celui de 2006
- 2 ***Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics***
 - 2.1 Organiser des temps forts d'information et de débats
 - 2.2 Glyphosate : les victimes demandent l'arrêt immédiat !
 - 2.3 Actions du groupe projet santé : mieux faire face à la maladie et ouvrir un horizon de bien être
 - 2.4 Interpellation des élus et des services publics
 - 2.5 Actions de médiatisation
 - 2.6 Agir contre les responsables des nuisances
 - 2.7 Créer des supports d'information

Soutenir les victimes des pesticides et leurs familles

Le soutien aux victimes est le cœur de notre action. Au cours de l'année 2017, tout en restant très présent auprès des ex salariés de Triskalia, le Collectif a élargi son soutien à de nouvelles catégories de victimes (agriculteurs et salariés de l'agroalimentaire, techniciens, jardiniers paysagistes...), et a amplifié son action vers les riverains de zones d'épandages de pesticides.

Soutien aux personnes exposées aux pesticides

Depuis sa création, le Collectif a apporté son **soutien à une soixantaine de personnes malades et / ou de leurs parents proches, parmi lesquelles 34 nous ont contactés en 2017**. Cela représente en moyenne près de trois personnes nouvelles par mois. La plupart du temps ces contacts ont été établis à la suite de réunions publiques, d'articles de presse, ou de bouche à oreille.

Nous rencontrons à leur domicile les personnes qui nous sollicitent. Nous sommes deux personnes en général, dont l'une est désignée référent du dossier. Chaque rencontre donne lieu à un entretien approfondi et à la rédaction d'une fiche de synthèse. Cette méthode facilite la mise à jour et le suivi des dossiers. Les personnes intoxiquées et leurs proches sont fragilisés par les répercussions de la maladie sur leur vie quotidienne et familiale, ces situations étant aggravées par l'isolement de certaines d'entre elles. Toutes se heurtent au manque d'information de la part des organismes de protection sociale (principalement la MSA), et à la complexité des démarches à accomplir. Pour toutes ces raisons, nous cherchons à ce que le soutien apporté par les membres du Collectif soit marqué par la qualité de l'écoute et la chaleur humaine.

La majorité des personnes accompagnées par le Collectif sont des hommes qui ont été exposés aux pesticides dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les secteurs professionnels représentés sont : l'agriculture (paysans, salariés de l'agroalimentaire ou des coopératives), la production de semences (techniciens), l'entretien des espaces verts (paysagistes) et le secteur de l'automobile (entretien – ouvriers - chauffeurs). Nous rencontrons aussi des ouvriers de l'industrie, intoxiqués par des produits chimiques et des personnes souffrant d'hypersensibilité aux produits chimiques d'origine domestique ou pollution environnementale.

Les principales pathologies dont ils souffrent sont (par ordre décroissant) :

- les **CANCERS** : en majorité des lymphomes non hodgkiniens (LNH), mais aussi d'autres formes dont : leucémies, myélomes, tumeurs cérébrales, séminome, cancer des voies biliaires, cancer de la gorge, de la prostate.
- les **PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES** : Parkinson, neuropathie, paralysie supranucléaire progressive
- les **Syndromes d'Intolérance aux Odeurs Chimiques (SIOC)** ou hypersensibilité aux produits chimiques (MCS en anglais)
- les **MALADIES AUTO IMMUNES** : sclérodémie, sclérose en plaque
- les autres pathologies, notamment respiratoires

Pour certains, leur pathologie est reconnue dans les tableaux de maladie professionnelle :

la maladie de Parkinson(tableau 58 RA),
l'hémopathie maligne provoquée par les pesticides (LNH) (tableau 59 RA),
les hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant (tableau 19 RA),
la sclérodémie systémique diffuse (tableau n° 22 RA).

Pour beaucoup d'autres, leur pathologie n'est pas reconnue dans les tableaux du Régime Agricole (RA) ou du Régime Général (RG).

En 2017, trois membres du Collectif ont obtenu la reconnaissance de la maladie professionnelle : deux veuves pour leur conjoint, Nathalie et Tatiana et un jardinier paysagiste de la ville de Laval .

Une douzaine de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle sont en cours.

Outre des échanges téléphoniques, nous avons aussi établi des liens de travail réguliers avec l'association PHYTO VICTIMES. Nous avons rencontré à leur demande, le 2 octobre 2017, son président, Paul FRANCOIS et le vice -président pour échanger sur les perspectives de notre travail en commun.

Accompagnement des démarches (organismes sociaux, justice)

Plusieurs personnes ont été soutenues par des membres du Collectif dans leurs démarches auprès des services et des médecins de la MSA ou d'autres organismes (CPAM, collectivité territoriale) pour leur permettre de faire valoir leur droit en matière de reconnaissance en maladie professionnelle. Ce soutien qui est indispensable, se prolonge souvent par **la préparation de recours en justice auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité sociale(TASS) ou auprès de la Cour d'Appel.**

Notre présence face aux administrations (juge, MSA, experts...) renforce les combats individuels, donne de la visibilité aux malades, aux causes de leurs maladies, à leur nombre croissant.

Nous sommes en lien régulier avec **Maître LAFFORGUE**, qui a acquis une compétence reconnue dans le domaine de la défense des lanceurs d'alerte, des syndicalistes, des victimes des scandales sanitaires et environnementaux et de leur famille.

A ce jour, **cinq recours sont intentés** : quatre contestations du taux d'Incapacité permanente partielle (IPP) auprès des TASS et une contestation de refus de reconnaissance en maladie professionnelle.

Outre le soutien moral apporté aux victimes dans ces étapes judiciaires, les membres du Collectif se mobilisent pour médiatiser tant auprès de la presse que de l'opinion en général, les recours en justice non seulement des personnes exposées aux pesticides mais au-delà ceux qui participent à **notre cause commune, à savoir le droit à vivre dans un environnement sain, condition préalable au respect des droit humains.**

- Soutien aux ex-salariés de Triskalia en collaboration avec le syndicat Solidaires :

- 6 juin 2017 : à la cour d'appel du TASS de Rennes, demande de reconnaissance en maladie professionnelle de C. LE GUYADER et P. BRIGANT
- 22 septembre 2017 : audience pour L. GUILLOU et S. ROUXEL aux prud'hommes de Lorient
- 15 décembre 2017 : conférence de presse à Lorient

- Soutien aux Faucheurs Volontaires des OGM :

- 20 octobre 2017 : tribunal à Guingamp
- 21 décembre 2017 : tribunal à Lorient

- « Halte aux Marées vertes ! » :

- 15 juin 2017 : soutien à la famille Morfoisse à St Brieuc : la famille soutenue par l'association de défense de l'environnement « Sous le vent, les pieds sur terre. » et le comité de soutien, demande que le décès de Thierry au volant de son camion en juillet 2009, soit reconnu comme accident de travail.

Le guide de reconnaissance en maladie professionnelle en cours de finalisation

Pour chaque personne que nous soutenons, nous faisons toujours le même constat : aussi bien les personnes malades que leurs familles se heurtent à la complexité des procédures et trop souvent à des modes de traitement de leurs demandes qui font obstacle à l'accès effectif aux droits sociaux.

Conscients de cette situation, nous avons décidé de réaliser un guide de présentation de la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle, afin d'aider chacun à acquérir une vision d'ensemble des procédures existantes, et particulièrement :

- former les membres de notre association qui ont le rôle de référent vis à vis des personnes malades,
- aider les victimes elles-mêmes à se retrouver dans le parcours de leur dossier

Le **guide pratique préparé au cours de l'année 2017 est en cours de finalisation**. Il a vocation à servir à toutes les personnes qui pensent que leur maladie est en lien avec les conditions d'exercice de leur activité professionnelle, notamment en raison de l'utilisation des pesticides et à celles qui les accompagnent dans leur démarche de reconnaissance de leur pathologie en Maladie Professionnelle.

Début 2018, une **journée de formation à la démarche de reconnaissance et à l'appropriation de cet outil** a réuni un groupe d'adhérents des trois départements bretons, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

Soutien aux riverains de zones d'épandage des pesticides

Le Collectif a poursuivi et amplifié ses interventions pour répondre aux inquiétudes et aux questions des habitants qui vivent à proximité de champs ou de vergers traités. Ces personnes qui craignent à juste titre pour leur santé et celle de leur famille, sont démunies pour faire cesser les nuisances qu'elles subissent.

Plusieurs démarches sont en cours en Bretagne. Le Collectif apporte son appui à l'action des groupes de riverains qui s'organisent essentiellement dans la région rennaise (Thorigné-Fouillard, Betton, Melesse).

Le groupe des riverains de la commune de Thorigné-Fouillard (35) : une action qui se structure

- Elle a débuté en mai 2016 suite à la projection du film « la mort est dans le pré » ; les riverains habitant les lotissements ont adressé des courriers, rencontré la mairie.
- 26 avril 2017 : la réunion annoncée fin 2016 s'est tenue en présence des représentants de la municipalité, de citoyens, de 8 agriculteurs et de 6 membres du Collectif sur le thème « L'utilisation des produits phytosanitaires : comment concilier maintien de l'activité agricole et cadre de vie des riverains ? ».
- 13 juin 2017 : une soirée débat autour de la projection du film « Alternatives pesticides » et en présence de malades, a rassemblé 70 personnes.
- fin 2017 : un groupe d'habitants a réfléchi à une démarche commune regroupant mairie, agriculteurs et riverains pour concilier santé publique et agriculture.
- 26 janvier 2018 : le groupe d'habitants a proposé cette démarche au conseil municipal. Un groupe de travail a été formé.

Dans d'autres départements, plusieurs personnes ont pris contact avec nous, afin de nous faire part de leurs difficultés. Suite à l'annulation de l'arrêté de 2006 concernant les épandages, nous avons appelé nos adhérents à participer à la consultation publique.

Une boîte à outils pour les riverains

Devant ces situations, nous avons décidé d'apporter une aide aux riverains pour réagir efficacement et mettre à leur disposition des conseils et des méthodes appropriés aux différents types de situation. Le groupe de travail constitué en 2016 pour réaliser une boîte à outils pour les riverains et futurs riverains de zones d'épandage de pesticides l'a finalisé en novembre 2017 sous la forme **d'un document illustré de 16 pages**.

Les principes d'action proposés sont les suivants : prendre la mesure du problème, rechercher des appuis et agir avec méthode.



Les **principaux aspects à maîtriser** sont abordés dans **une dizaine de fiches techniques sur :**

- les pesticides
- les cultures et les traitements
- effets et voies de contamination
- attention aux produits domestiques
- créer les conditions du dialogue
- sensibiliser les futurs habitants
- des habitants s'organisent
- le cadre réglementaire
- aller au tribunal civil ou pénal
- contacts et documents utiles

Le groupe « Riverains » a travaillé avec les conseils et le soutien de Maître Cottineau, avocat au Barreau de Nantes. Il a animé une conférence que nous avons organisée en collaboration avec l'association *la Bonne Assiette* le 13 décembre 2017 sur le thème "*Les pesticides et les riverains : conseils d'un avocat pour se protéger et se défendre*"

Épandage des pesticides : recours contre l'arrêté du 4 mai 2017 en régression par rapport à celui de 2006

Après l'annulation de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires en France, un nouvel arrêté a été adopté le 4 mai 2017. Ce nouvel arrêté s'est avéré à tout point de vue en régression par rapport à celui de 2006.

Sous l'impulsion de René LOUAIL et d'Eva JOLY, le Collectif de Soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, le syndicat Solidaires, le Collectif Vigilance OGM, Pesticides 16 et Générations Futures se sont associés pour engager un recours contre ce nouvel arrêté.

Du fait qu'il avait moins de 5 ans d'existence, le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest ne pouvait agir en justice. Le choix a été fait de solliciter Générations futures pour en être porteur. C'est ainsi que le 4 juillet 2017, un courrier a été adressé aux quatre ministères concernés (de la Transition Écologique et Solidaire, de la Santé, de

l'agriculture et des finances). Les ministres concernés avaient 2 mois pour réagir avant que ne soit engagée, à notre initiative, une procédure contentieuse.

Dans le même temps, l'association Eau et Rivières de Bretagne a demandé par courrier du 28 août 2017 adressé aux 3 ministres concernés, de compléter les dispositions de cet arrêté sur différents points s. Mis à part un accusé de réception de la ministre des Solidarités et de la santé, aucune réponse ne lui est parvenue.

Deux recours contentieux rédigés par E. JOLY et F. LAFFORGUE ont été déposés devant le Conseil d'État le 3 novembre 2017 par Génération futures et par Eaux et Rivières de Bretagne au nom des autres associations parties prenantes, **pour demander l'annulation de cet arrêté et sa réécriture pour une amélioration de la protection des populations et de la ressource en eau.**

Une conférence de presse, organisée par Générations futures, s'est tenue à Paris le 7 novembre.

L'appel de fonds participatif lancé pour permettre de couvrir les frais liés à cette action, soit 10 000 €, a été réunie en quelques jours.

Il faut souligner la **remarquable coopération entre avocats et juristes, ainsi que la synergie qui s'est créée à cette occasion entre les associations parties prenantes.**

Au cours de l'après-midi avait lieu une réunion en vue de la mise en place d'une coordination entre associations luttant contre les pesticides. Cette réunion avait pour but de déboucher sur des partages d'expériences et d'outils, ainsi que sur des rencontres entre collectifs soit à Paris, soit dans les régions. Plusieurs thèmes d'échanges ont été évoqués :

- améliorer la protection des riverains, des salariés, des ruchers...
- actions sur les produits avec les associations de consommateurs
- accompagner les changements de pratiques
- améliorer notre communication

Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics

À côté de l'action de soutien aux individus et aux groupes, le Collectif mène une action d'information plus large auprès de l'ensemble de la population pour alerter sur les risques liés aux pesticides et pour promouvoir des méthodes alternatives de culture.

Organiser des temps forts d'information et de débats

Ces temps d'information ont pris plusieurs formes : ciné-débat, participation à des salons, interventions auprès d'établissements d'enseignement agricole.

Soirées - débat

Nous avons organisé, la plupart du temps en partenariat avec d'autres associations, ou participé à leur invitation, à de nombreuses soirées - débat sur les dangers des pesticides. Ces soirées ont pris habituellement la forme habituelle de ciné-débats, mais aussi de repas et de conférences :

- projections du documentaire, d'Éric Guéret "**La mort est dans le pré**" organisées à l'initiative du Collectif : Laval (53) et Pacé (35),
- projection d'« **Alternative's pesticides** » à Thorigné Fouillard,
- avec Solidaires, suite à la projections du film « **Les sentinelles** » de Pierre Pézerat : Cesson Sévigné, Bréal sous Montfort, Cancale, Combourg.
- Diaporamas, débat à Séné (56) à l'invitation du Forum Social Local, à Avranches (50) à l'invitation de « Manche sans OGM », à Notre Dame des Landes (44) à l'invitation de l'ACIPA, à la foire bio de Muzillac (56), à Trémargat (22) à l'invitation des Faucheurs Volontaires, à la MCE de Rennes à l'invitation du journal Reporterre...

La participation des personnes victimes de pesticides (ex-salariés de Triskalia, paysans, salariés de l'agroalimentaire, jardiniers des collectivités, veuves de victimes ...) à ces débats, ainsi que la qualité des intervenants ont contribué au succès de ces soirées.

Chaque séance a rassemblé entre 30 et 165 personnes.

Participation à des salons et colloques

Le Collectif a été présent dans différentes manifestations professionnelles ou militantes.

La tenue de stand a permis à un public nombreux de découvrir notre action, à travers la rencontre avec des membres de l'association, des victimes, et se procurer de la documentation. Parfois des animations ont donné lieu à des débats avec le public.

Outre la tenue maintenant habituelle de stands dans les **foires ou salons bio** (Fermes d'Avenir à Rennes, Biozone à Mûr de Bretagne, Fêtes des possibles à Rennes, Foire bio à Muzillac, Ille et Bio à Guichen), **des Forums d'associations** (Betton), nous avons participé **aux temps forts de la vie de la Confédération paysanne** (AG et Congrès à MUZILLAC) et de **Solidaires** (Congrès national à St Brieuc).

Nous avons aussi apporté notre contribution à d'autres rassemblements comme le Forum Social Local à Séné (56), le Rassemblement Convergences des luttes à CLEGUEREC (56) et les ateliers débats aux Réseaux internationaux de résistance aux OGM à LORIENT (56)

Interventions dans les établissements d'enseignement

La formation des professionnels est un levier essentiel pour alerter sur les dangers liés à l'utilisation des pesticides et sur les pratiques alternatives en agriculture. Ces interventions ont eu lieu au sein d'établissements d'enseignement : à l'école d'infirmières de St Malo et auprès d'étudiants de l'École des Hautes Études en santé publique dans le cadre du master Santé publique co-habilité entre l'EHESP et l'Université de Rennes 2.



Parmi la quarantaine de signataires de cet appel, une douzaine de victimes des pesticides ont témoigné.

Glyphosate : les victimes demandent l'arrêt immédiat !

Classé en mars 2015 comme **cancérogène probable pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)**, agence de l'Organisation mondiale de la santé, le glyphosate est **l'herbicide chimique le plus vendu au monde**. En France, pas moins de 8.500 tonnes sont vendues chaque année. Deux études récentes mettent en cause le glyphosate dans des maladies graves du rein, du foie et est fortement suspecté d'être un perturbateur endocrinien. Ces risques de santé publique suffisent à déclencher des mesures immédiates pour interdire le glyphosate sur la base du principe de précaution inscrit dans la Constitution française et les traités européens.

Les étapes de la mobilisation citoyenne pour l'interdiction du glyphosate :

- **En février 2017**, le Collectif a participé à l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE), lancée pour demander, entre autres, l'interdiction du glyphosate. En moins de 5 mois, cette initiative a réuni plus d'un million trois cent mille signataires dans toute l'UE.
- **14 octobre 2017** : participation à la marche organisée par le comité contre Monsanto à Lorient.
- **3 novembre 2017** : le Collectif a choisi de faire entendre sa différence dans le brouhaha médiatique focalisé sur la durée de l'autorisation de la Commission européenne, en dénonçant la non prise en compte de la parole des victimes dans ce débat. Nous avons organisé une conférence de presse durant laquelle 12 victimes et proches, ont demandé **l'interdiction immédiate du glyphosate et publié une lettre signée par 44 d'entre elles**. Cette conférence suivie par la presse régionale et nationale a reçu un large écho : de nombreux articles de grande qualité ont été publiés dans les quotidiens. On signalera le bel article de Christophe Violette dans Ouest France « **Glyphosate : les victimes veulent l'arrêt immédiat** » et le dossier du journal Reporterre.

Actions du groupe projet santé : mieux faire face à la maladie et ouvrir un horizon de bien être

Pour mieux répondre à l'attente exprimée par plusieurs de ses membres de permettre à chacun **d'échanger sur la façon de mieux faire face à la maladie ou à celle de ses proches**, le groupe projet santé a défini ses objectifs dans le courant du dernier trimestre 2017.

Le postulat de départ est que chacun est acteur de sa santé et a intérêt à être partie prenante de toute démarche qui participe à se soigner et à prévenir les maladies pour vivre mieux.

L'enjeu est de dépasser le discours ambiant sur les maladies chroniques graves et évolutives ; celui-ci contribue à alimenter l'anxiété et la souffrance des malades et de leurs proches. Notre objectif est au contraire d'ouvrir des perspectives en donnant, dans le quotidien de chacun, un horizon d'amélioration en proposant des formes de réponses pour mieux vivre avec la maladie grâce à une alimentation et à un environnement plus sains.

Deux types d'actions sont mis en œuvre :

- La mise en place d'un **espace de parole et d'échanges des personnes malades et de leurs proches** permettant de s'enrichir mutuellement en partageant les expériences, les difficultés et les démarches et méthodes qui permettent d'atténuer les effets secondaires de certains traitements et d'échanger sur les nouvelles pratiques alimentaires ou d'exercices physiques par exemple.

- L'organisation de **conférences thématiques** en faisant appel à des experts des questions de santé complémentaires ou alternatives. Deux conférences, ont été programmées pour le premier semestre 2018 en partenariat avec la Fédération IVINE sur **Propolis et cancer** (30 janvier avec Françoise SAUVAGER) et la seconde prévue le 17 mai sur **Nutrition et maladies chroniques** avec le docteur LETEXIER)



Interpellation des élus et des services publics

Les élus ont un rôle essentiel à jouer dans le processus d'évolution des mentalités et des pratiques, aussi bien que dans l'arbitrage des conflits intervenant entre la population et les professionnels qui épandent des pesticides. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à adresser, sous diverses formes, des **interpellations aux élus locaux** (communes, communautés de communes) comme sur les communes de Thorigné Fouillard et Betton. Outre l'action spécifique pour l'interdiction du glyphosate qui nous a amenés à interpellier les élus nationaux (députés et sénateurs, nous avons mené deux actions dans le cadre de manifestations organisées localement :

- **A l'EHESP à Rennes: un colloque qui ne dit pas son nom**
Le 14 mars, le Collectif a organisé une manifestation pour faire entendre la voix des malades à la porte du colloque co-organisé par l'Académie d'Agriculture de France avec la caution de l'IRSET et de l'EHESP sur l'« *exposition des populations aux produits phytosanitaires et risques sanitaires* ». Le texte de présentation en disait long sur l'option délibérée des organisateurs de légitimer l'utilisation de ces produits, en appelant la science à la rescousse et en oubliant un acteur majeur, les malades.
- **Au SPACE à Rennes, le 11 septembre : un message qui dérange et une rencontre inattendue :**



Comme en 2016, un groupe de 10 membres du Collectif s'est invité au Salon International des productions animales, carrefour européen de l'élevage industriel organisé du 11 au 14 septembre 2017 au Praddes expositions à Rennes. Le 13 septembre, vêtus d'un tee-shirt et munis de flyers, avec pour seul message «**LA SANTE POUR TOUS / Paysans, Salariés, Consommateurs, Riverains, SANS PESTICIDES** », nous avons déambulé pour aller à la rencontre des exposants et nouer le dialogue, jusqu'à ce que nous soyons raccompagnés vers la sortie par les agents de la sécurité.

- Au stand de la MSA, nous avons échangé avec son **président national, Mr Pascal CORMERY**.

Nous avons obtenu une rencontre qui s'est déroulée le 11 décembre 2017 au siège à Paris avec quatre représentants du Collectif et plusieurs membres de l'équipe de direction administrative et médicale nationale. Nous avons présenté une douzaine de situations concrètes dans lesquelles les personnes ont toutes des difficultés pour présenter ou suivre leurs dossiers ou obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle. Les représentants de la MSA nous ont écoutés avec attention. La discussion a été franche et ouverte. Mr CORMERY s'est engagé à nous répondre sur les dossiers présentés et à nous mettre en contact avec des représentants de chacune des caisses régionales concernées. Une date de rencontre avec les deux caisses de la MSA de Bretagne est fixée en avril 2018, en revanche rien de concret à ce jour sur la suite des dossiers évoqués.

- Dans le cadre de la mise en place de « l'arrêté personnes vulnérables », avec Eaux et Rivières de Bretagne, le Collectif a rencontré à trois reprises la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF).

Actions de médiatisation

L'omerta qui a longtemps entouré les dégâts occasionnés par l'usage des produits phytosanitaires est maintenant brisée. Le Collectif a fait le choix d'être présent dans les médias, en particulier à l'occasion des épisodes judiciaires dans lesquels sont impliquées les victimes.

L'année 2017 a été particulièrement riche en la matière :

- La presse locale et nationale a régulièrement couvert l'actualité du Collectif : Ouest-France, Télégramme, le Mensuel de Rennes, l'AFP, Libé, Aujourd'hui le Parisien, Médiapart, Golias, Le Monde, La Croix, l'Huma, Sans Transition, Tribune santé, Reporterre, Global Magazine.
- TV : FR3 Bretagne, TV Rennes, TBO, BFMTV
- Radios : RCF, France Bleu Armorique, France Info, RMC, RTL, Canal B, Radio Bro Gwened, Radio Laser, CLab, Kerné, RKB, radio Ter, France Bleue Mayenne, radio Fidélité Mayenne

En fin 2017, nous avons tenu trois conférences de presse importantes :

- le 3 novembre : à Rennes au club de la presse, la conférence tenue par 12 victimes et leurs proches pour relayer la lettre ouverte de demande d'interdiction immédiate du glyphosate ;
- le 7 novembre à Paris en présence des avocats Eva Joly et maître Lafforgue, de Générations Futures et les associations pour présenter le dépôt de trois recours en Conseil d'État contre l'arrêté du 4 mai 2017
- le 15 décembre à Lorient suite à condamnation par les Prud'hommes de Lorient à verser des dommages et intérêts à L.Guillou et S.Rouxel.

Il faut souligner la grande qualité des articles consacrés à notre combat, sous l'angle documentaire et humain dans la mesure où le choix que nous faisons de laisser chaque fois que possible la place aux victimes et à leurs proches, est entendu et respecté.

Agir contre les responsables des nuisances

Le soutien aux victimes n'est pas suffisant. Il est nécessaire de dénoncer les agissements des principaux acteurs du système responsables des nuisances. C'est ainsi que la coopérative Triskalia s'est trouvée à plusieurs reprises en point de mire du Collectif et du Syndicat Solidaires du fait de ses pratiques ou discours inadmissibles (mépris des salariés et non-respect du droit), de sa communication fondée sur le déni des risques encourus par ses salariés.

Nous nous sommes mobilisés avec le syndicat Solidaires pour lever le voile sur le **stockage du maïs à la phosphine** livré dans le port de Brest à la fin de l'année 2016 :

- Le 20 décembre, des salariés de Triskalia Plouisy nous informent de la livraison dans les prochains jours, de 6000 tonnes de maïs traité à la phosphine ; gaz très dangereux, utilisé sous forme de cartouches fumigantes dans les bateaux, comme insecticide pour les céréales. Un chargement de 25 550 tonnes a été livré le 16 décembre sur le port de Brest.
- Le 21 décembre : Solidaires et le Collectif donnent une conférence de presse bien relayée par la presse et interpellent les pouvoirs publics (DDPP, DREAL, DRAAF ..). Ceux-ci refusent de communiquer sur la teneur en phosphine et sur les contrôles en cours.
- le 16 janvier 2017: une réunion se tient à Brest avec en particulier **les dockers CGT du port de Brest** et débouche sur la publication d'un **communiqué commun demandant la destruction immédiate et sous contrôle des 25 500 tonnes de maïs traitées à la phosphine.**
- le 21 février 2017 : Triskalia annonce la libération du stock de maïs, nous dénonçons la démission des services de l'État.

Cette affaire a soulevé un **problème de santé publique** concernant la santé des marins, des dockers, des chauffeurs, des salariés de coopérative, des paysans et au final des consommateurs. Elle a aussi posé la question de **la maîtrise et la transparence des services de l'État.**

L'action menée conjointement par Solidaires et le Collectif auprès de la **Commission des pétitions du Parlement européen depuis 2016** (83 000 signatures obtenues) **a déclaré la pétition recevable et la votée à l'unanimité**, a permis d'obtenir que la Commission européenne, via son commissaire à la santé, qu'il se rende en France et en particulier en Bretagne pour auditer sur les questions de santé et de sécurité alimentaire. La délégation examinera notamment la manipulation et l'utilisation des pesticides et l'empoisonnement chronique et aigu qu'ils peuvent provoquer.

Créer des supports d'information

En plus des documents de présentation du Collectif, nous avons cherché à développer, avec des moyens restreints, des supports de communication et d'information permettant de toucher un public le plus large possible.

La page Facebook et le site internet du Collectif gérés grâce à des compétences internes au Collectif sont très présents sur la toile :

- **La page Facebook** est suivie par **676 abonnés** : plusieurs publications ont été vues par **plus de 1000 personnes**. Consultation record à 5000 personnes pour la conférence de presse du 3 novembre 2017 pour l'interdiction du glyphosate.
- **Le site Internet** : au cours de la dernière année, nous avons eu environ **2000 visiteurs différents** ; par mois, nous avons en moyenne 500 pages vues. Le site est bien référencé : si on recherche "victimes pesticides" sur Google, nous sommes sur la 1ère page.



Assemblée des membres du 14 avril 2018

Rapport financier 2017

Ce rapport financier présente les principaux éléments qui ont marqué l'exercice budgétaire 2017 (synthétisé sur le tableau annexe) ainsi que des propositions soumises à l'Assemblée des membres pour l'exercice 2017.

Les produits

Avec un montant de **13 354.84 €**, les produits sont en augmentation de 69 % par rapport à l'année 2016. Ils proviennent :

- des cotisations : 1 950 € (+ 8%)
- des dons : 8 768 € (+ 54 %)
- des produits de manifestations : 1 256 € (+212%)
- de la vente de produits 1 380 €

Concernant les dons, ils sont composés de dons manuels (2410 €) et de renonciation à remboursement de frais (6358 €), ce qui démontre l'importance de la mobilisation des adhérents au service de Collectif.

Les charges

Elles s'élèvent à **10 258.40 €** et sont en augmentation de 108% par rapport à l'année 2016, dont :

- achats : 257.08 €
- services extérieurs 574.62 €
- publicité publications 1130.90 €
- prestataires : 2219.27 €
- frais de déplacements : 6004.00 € (+33 %)

Le résultat

L'exercice budgétaire 2016 se solde par un résultat positif de **3096.44 €**.

La trésorerie

Compte tenu du résultat de l'exercice 2017 et de son cumul avec le résultat des années précédentes, les montants disponibles en caisse et en banque au 31 déc. 2017 s'élevaient à **5895.68 €**, dont

- compte courant (Banque postale) : 5 619.91 €
- caisse : 265.77 €

Évaluation des contributions volontaires

Les sommes figurant au titre des contributions volontaires n'ont pas d'incidence sur les résultats comptables de l'association. Elles permettent néanmoins d'évaluer le niveau des contributions gratuites apportées à l'association pour conduire ses actions. Elles sont en effet calculées sur la base des heures réelles effectuées par les membres. En dehors de mises à disposition gratuites de salles et de matériel, celles-ci proviennent essentiellement du bénévolat des membres. Celles-ci ont doublé par rapport à l'année 2016 (4154 h en 2017 ; 2200 h en 2016). On constate que le cumul de ces contributions est plus de 3 fois supérieur (3.19) à l'ensemble des produits.

Nos observations et propositions

Afin de constituer une réserve de trésorerie, nous avons continué de nous montrer très économes au cours de l'exercice 2017. Nos ressources se limitent pour l'essentiel aux cotisations et aux dons. Nous avons obtenu en 2016 l'habilitation à recevoir des dons déductibles des impôts, ceci nous a permis d'augmenter le montant des dons effectués au profit de notre association. En un an, ils sont passés de 5698 € à 8768 €.

Proposition d'affectation du résultat

Comme il est d'usage, l'association doit décider de l'affectation de son résultat. Elle avait choisi lors de l'AG de 2016 d'affecter 800 € comme provision pour soutenir des actions conduites par les riverains victimes des épandages de pesticides.

Le montant du résultat de l'exercice de 2017 étant un peu plus élevé, L'AG pourrait décider d'augmenter ce montant.

BILAN 2017					
ACTIF			PASSIF		
	Année 2017	Année 2016		Année 2017	Année 2016
Immobilisations			Fonds associatif		
			report à nouveau	2 799,24	262,24
			résultat de l'exercice	3 096,44	2 537,05
			dont réserve pour projet associatif	800,00	800,00
Disponibilités					
solde compte courant	5 619,91	2 674,64			
solde caisse	275,77	124,65			
TOTAL ACTIF	5 895,68	2 799,29	TOTAL PASSIF	5 895,68	2 799,29

COMPTE DE RESULTAT 2017					
	Année 2017	Année 2016		Année 2017	Année 2016
60 – Achats	257,08	87,40	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	2 636,14	403,00
Fournitures diverses	200,00	63,00	Vente de produits	529,84	
Fournitures de bureau	57,08	24,40	Produits de manifestations	1 256,00	403,00
61 - Services extérieurs	574,62	-	Autres produits	850,30	
Locations de salles	439,00		74- Subventions d'exploitation	-	
Location de matériel	-		Région(s) :		
Entretien et réparation	-		Département(s) :		
Assurance	135,62		-		
Documentation	-		-		
62 - Autres services extérieurs	9 426,70	4 772,30	-		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 219,22		Intercommunalité(s) : EPCI[3]		
Publicité, publication	1 130,90	239,47	-		
Déplacements, missions	6 004,00	4 501,00	Commune(s) :		
Frais postaux	18,58	15,72	Organismes sociaux (détailler) :		
Frais bancaires	54,00	16,11	-		
63 - Impôts et taxes	-	44,00	-		
Autres impôts et taxes	-	44,00	-		
64- Charges de personnel			Fonds européens		
			L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)		
			75 - Autres produits de gestion courante	10 718,70	7 502,00
			Cotisations	1 950,00	1 804,00
65- Autres charges de gestion courante	-	22,75	Dons	8 768,70	5 698,00
66- Charges financières	-		Dont cotisations, dons manuels ou legs		
67- Charges exceptionnelles		-	76 - Produits financiers	-	
68- Dotation aux amortissements	-		78 - Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES	10 258,40	4 926,45	TOTAL DES PRODUITS	13 354,84	7 905,00
EXCEDENT	3 096,44	2 978,55	DEFICIT	-	-
TOTAL DES CHARGES	13 354,84	7 905,00	TOTAL DES PRODUITS	13 354,84	7 905,00

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 2017					
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat	41 540,00	22 000,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1 100,00	1 000,00	Prestations en nature	1 100,00	1 000,00
Personnel bénévole	41 540,00	22 000,00	Dons en nature		
TOTAL	42 640,00	23 000,00	TOTAL	42 640,00	23 000,00



Assemblée des membres

du 14 avril 2018

Rapport d'orientation 2018

Voici 3 ans que notre action est née. Elle a démarré d'abord de manière informelle, puis, depuis le 12 avril 2016, sous forme d'une association déclarée.

Le débat dans la société sur les conséquences de l'usage des pesticides et plus largement des produits chimiques pour la santé humaine et pour l'environnement n'a fait que s'amplifier ; le développement de la consommation de produits de l'agriculture biologique témoigne de cette prise de conscience de la dangerosité qu'ils représentent pour l'avenir de l'humanité.

L'objectif que nous nous étions fixé lors de notre AG constitutive était **l'interdiction à terme de toutes les substances dangereuses pour la santé, en particulier les pesticides**. Il est toujours d'actualité et le plus tôt sera le mieux. Nous confirmons que ne voulons pas aménager l'usage des pesticides, nous voulons les interdire.

Depuis 2016, notre action s'est à la fois structurée et amplifiée autour de nos objectifs principaux :

- **Soutenir les victimes des pesticides et plus largement des produits chimiques, et leurs familles**
- **Protéger les riverains**
- **Alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers des pesticides**
- **Promouvoir les modes de production alternatifs tels que l'agriculture biologique**
- **Agir en réseau avec les organisations locales, nationales et européennes**

Notre action ainsi n'est pas seulement une action de soutien, mais une action militante. **Pour réaliser ces objectifs, nous ne privilégions pas l'affrontement, mais l'écoute, la discussion, la persuasion, la non-violence.**

Le présent rapport d'orientations a pour but de proposer de quelle manière nous chercherons à donner à notre action toujours plus d'ampleur et d'efficacité.

1- Le soutien aux victimes des pesticides

De nouvelles victimes nous contactent régulièrement. Leurs origines professionnelles s'élargissent aux agriculteurs, salariés du secteur agricole, des espaces verts, s'ajoutent de plus en plus les ouvriers de l'industrie, du tertiaire, les riverains d'activités polluantes. Nous observons que beaucoup de ces personnes souffrent d'hypersensibilité aux produits chimiques multiples.

Le soutien individuel et familial :

C'est le cœur de la raison d'être du Collectif. Nous continuerons d'aller rendre visite aux personnes qui prennent contact avec nous. Nous les aiderons dans leurs démarches face aux organismes sociaux. Nous les conseillerons, selon leur situation, pour déposer leur demande de reconnaissance en maladie professionnelle, pour les accompagner au TASS si nécessaire, avec l'appui de Me LAFFORGUE ... C'est un travail de militants qui se conduit par binôme.

Ce suivi de chaque personne doit être mené de façon méthodique. **L'organisation du partage et du suivi des dossiers reste à mettre en place.**

Avec le syndicat Solidaires, nous poursuivons la mobilisation autour des ex-salariés de Triskalia pour qu'ils obtiennent réparation des préjudices qu'ils ont subi.

Les victimes, acteurs de leur lutte pour la reconnaissance :

Notre but n'est pas de nous substituer au rôle d'un service social. Notre volonté est de transformer le soutien individuel en un combat collectif pour la reconnaissance des droits du malade, pour l'interdiction à terme des pesticides. Notre volonté est **que les malades et adhérents soient des acteurs de ce combat**, au travers d'actions de soutien mutuel, de témoignages donnés au cours de soirées-débats. Nous développerons aussi des groupes de parole, des moments d'expression personnelle ; celle-ci pourra prendre différentes formes : dessins, vidéos et films, chants, expression théâtrale...

La formation des accompagnateurs :

Accompagner ceux qui sont victimes des pesticides nécessite de renforcer des savoirs (procédure de reconnaissance en maladie professionnelle) et des attitudes (écoute, confidentialité, chaleur humaine).

Nous mettons en place une formation interne pour le groupe de suivi des victimes. **Pour être plus efficace et autonome, chacun des membres cherchera à accroître sa connaissance de la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle** au travers des réunions du groupe et de **l'écriture d'un guide**. Ce guide permettra aux personnes qui veulent faire une demande

de reconnaissance en maladie professionnelle, d'en maîtriser les étapes.

Favoriser l'expression, l'échange :

De nombreuses victimes prennent en main leur santé, notamment à travers la recherche des moyens de mieux supporter les effets secondaires des chimiothérapies.

Le **groupe santé** va continuer d'organiser des réunions d'échange entre adhérents malades ou non, pour s'enrichir mutuellement des recherches et expériences individuelles : hygiène de vie pour éviter la rechute, nouvelles pratiques alimentaires (jeûne...), changement de mode de culture (passage au bio...)...

Il va continuer de proposer des conférences avec des médecins ou spécialistes de maladies, de thérapies...

Le groupe **alternatives aux pesticides** nouvellement créé se donne pour objectif de rassembler des informations, rencontrer des spécialistes afin de restituer à l'ensemble des membres le résultat de ses recherches.

Le stockage des données personnelles et la confidentialité :

Les victimes nous confient de leur plein gré des éléments de leur dossier médical et administratif.

Afin d'assurer la confidentialité des données et d'être en accord avec les exigences de la CNIL et le règlement européen sur la protection des données personnelles, nous allons proposer à chacun un formulaire qui précise les conditions de transmission, de stockage, d'utilisation de ces données, signé de la personne qui nous transmet ses documents et du Collectif.

En aucun cas, ces données personnelles ne seront transmises à une base de données extérieure. Par contre nous acceptons le principe de transmettre à une base de données inter associative des données anonymisées. Cette base de données permettrait à l'échelon national l'établissement de statistiques et le partage d'expériences concernant des maladies non reconnues dans les tableaux.

Une étude épidémiologique de terrain :

A l'instar de ce qui fait dans le Tarn et Garonne (FNE82), nous proposons d'étudier la possibilité de mener une enquête épidémiologique dans des régions ciblées de Bretagne auprès de la population directement en contact avec les pesticides (les utilisateurs) ou en subissant les effets par proximité (environnement familial et riverains).

Elle aurait pour objectif de recenser les cancers, les pathologies du nourrisson et de l'enfant, les maladies neurodégénératives...

Première étape : **rencontrer les porteurs de ce projet en Tarn et Garonne.**

2- Le soutien aux riverains :

Les actions de sensibilisation qui sont conduites à notre initiative ou qui sont relayées par des émissions de radio ou de télé, rendent les citoyens de plus en plus attentifs au respect de leur environnement et de leur santé. Les habitants de lotissements ou d'habitats dispersés se montent de plus en plus inquiets de l'impact sur leur santé des pulvérisations de pesticides à leur porte. Ils se demandent quoi faire, comment faire et ils font appel à notre Collectif pour que nous les aidons à agir de façon efficace.

La mise en place de groupes locaux :

Notre objectif est de multiplier les groupes locaux et interpellier les pouvoirs locaux tels que mairies, communauté de communes... sur leur responsabilité quant à la santé publique vis-à-vis des pesticides : médiation en cas de comportement critique d'un agriculteur, protection des personnes vulnérables, protection des habitants par mise en place de Zones Non Traitées, anticipation par rapport à de futurs lotissements...

La démarche conduite à Thorigné-Fouillard (35) pourrait, nous l'espérons, avoir valeur d'exemple.

Le partenariat avec des associations comme IVINE (35) pourrait permettre **d'essaimer cette démarche au travers d'associations environnementales locales.**

3- Vie du Collectif :

Développer le plaisir de nous retrouver et la parité femmes / hommes :

Le plaisir que nous avons à nous retrouver autour d'objectifs et d'actions partagés et décidés ensemble, le plaisir d'apprendre des autres, de faire de nouvelles connaissances, de donner et de recevoir, sont un moteur très fort de notre mobilisation et de la pérennité du Collectif.

À tous les niveaux de notre organisation, dans nos groupes projets, dans nos délégations à des rendez-vous... nous resterons vigilants à maintenir la **parité femmes / hommes.**

Proposition d'une boîte à outils, d'une démarche :

Fin 2017, nous avons publié une brochure intitulée « *Se protéger des pesticides, un outil pour les riverains* ».

Celle-ci donne des indications pour conduire une action individuelle et collective face à des épandages de pesticides près de chez soi. Elle s'inspire notamment de la démarche conduite à Thorigné-Fouillard (35), qui a cherché à associer riverains, mairie et agriculteurs de la commune pour trouver les moyens concrets d'améliorer immédiatement leur cohabitation.

Aide d'un avocat :

Me COTTINEAU de Nantes a animé en décembre 2017 une conférence intitulée : « *Pesticides et riverains ; conseils d'un avocat pour se protéger et se défendre* ». Il peut nous conseiller, nous former et nous aider dans des actions en justice.

Fonds de réserve :

Nous avons créé l'an dernier une enveloppe de 800 € dans notre **fonds de réserve** pour faciliter des actions de défense telles que les actions au civil, en préfinançant certaines actions (appel à un huissier). Nous pourrions **augmenter cette enveloppe et solliciter des partenariats avec d'autres associations qui nous en ont fait la proposition.**

Des groupes départementaux du Collectif :

Dans les premiers temps de la création de notre Collectif, un important noyau des membres habitait dans la région de Rennes.

Aujourd'hui, des victimes éloignées géographiquement nous contactent, à tel point que nos adhérents sont désormais originaires d'une zone plus large que les 4 départements bretons, et que nous sommes sollicités pour l'animation de soirées débat au-delà du périmètre de la Bretagne.

Afin de limiter les déplacements, se rapprocher toujours plus près des victimes, mailler le terrain, fonctionner par territoires qui ont des problématiques qui leur sont propres

(type de cultures...), nous créons des groupes départementaux dans le Morbihan, les Côtes d'Armor, la Loire Atlantique.

Élargissement du groupe de coordination :

Dans les statuts, il est prévu que le groupe de coordination est constitué de 6 membres *au moins*, auquel s'ajoute l'animateur de chaque groupe projet.

Pour tenir compte de l'évolution du Collectif, nous proposons de diversifier sa composition par la présence de victime ou proche de victime des pesticides, et un représentant par département. Nous devons cependant veiller à ne pas augmenter de façon trop importante le nombre de ses membres, pour éviter un fonctionnement trop lourd.

Réunions mensuelles « atelier de projets » :

Depuis janvier 2018, afin de tenir compte du développement de groupes projets, nous avons espacé nos réunions, en passant de 3 à 2 réunions par trimestre. Désormais, la réunion bi-trimestrielle sera consacrée en priorité aux comptes-rendus des activités des groupes projets.

Chacun peut proposer la création d'un groupe projet sur un sujet qui l'intéresse. C'est un moyen pour chacun de trouver sa place dans le Collectif à la mesure de ses compétences, de ses centres d'intérêt, du temps qu'il souhaite y consacrer.

4- Le travail en partenariat avec d'autres associations et compétences :

Durant ces 3 années, nous avons mené des actions conjointes avec :

- Des syndicats comme *Solidaires* (affaire Triskalia) et la *Confédération Paysanne*
- *Eau et Rivières de Bretagne* (participation à un colloque, conférences de presse communes, rencontre avec la DRAAF)
- *Génération Futures* et *Collectif anti OGM et pesticides 16* (dépôt d'un recours au Conseil d'état)
- *Phytovictimes* avec qui nous échangeons sur la reconnaissance en maladie professionnelle et sur la création d'une base de données commune.

Les associations et autres organisations syndicales avec lesquelles nous souhaitons travailler davantage :

- Nous renforcerons nos liens avec l'association environnementale *IVINE* : outre l'organisation de conférences, nous souhaitons développer le soutien à des démarches portées par des riverains comme à Thorigné-Fouillard.
- *La Bonne Assiette* avec qui nous avons organisé plusieurs conférences, le *Forum Social Local 56* à Séné.
- Des associations de malades comme *France Parkinson*, *France lymphome Espoir*, maladies reconnues comme maladies professionnelles.
- Nous établirons des liens avec les autres organisations syndicales de salariés qui s'impliquent dans la défense des personnes malades.

Établir un lien permanent entre associations de victimes et de riverains œuvrant sur le terrain :

Il existe en France de nombreux groupes constitués ou pas en association loi 1901, qui mènent des actions contre les pesticides, en tant que victimes ou riverains ou parents d'élèves ou consommateurs. Chacun est adapté à son territoire d'action (vignes, vergers, céréales, légumes...), à la personnalité de ceux qui l'animent, communique au travers de la presse locale ou des réseaux sociaux. Pour l'instant, il n'existe que très peu de liens entre nos associations.

Nous avons pris l'initiative, de rencontrer récemment plusieurs associations ou personnalités du Sud Ouest : *Info Médoc Pesticides* et *Alerte Pesticides*.

À l'avenir, il nous paraît intéressant d'établir des liens plus réguliers avec d'autres associations de terrain, sur un pied d'égalité, sans structure particulière, sous forme d'échanges et de partage d'informations et de documents sur ce que chacun fait dans sa région : au-delà d'une meilleure audience des actions, le but est de se donner mutuellement des idées sur des projets, voire conduire simultanément des actions communes.

Développer un réseau d'experts :

Pour la majorité d'entre nous, nous n'avons pas de connaissances ou d'expériences professionnelles particulières sur des sujets que nous sommes conduits à traiter. Ce sont nos colères et nos convictions qui nous poussent à agir ; nous apprenons au fur et à mesure de nos actions, nous nous approprions de nouvelles compétences.

Cependant, pour animer des débats, constituer des dossiers, défendre les victimes..., **nous continuerons de nous entourer** de personnalités expertes dans différents domaines : médecins généralistes et spécialisés, médecins du travail, biologistes, avocats, agriculteurs bio, environnementalistes...

Pour l'accompagnement des victimes, **nous solliciterons les compétences** des travailleurs sociaux concernant les droits, les démarches, le choix du meilleur parcours dans le labyrinthe des organismes sociaux... Au cours des mois à venir, nous poursuivrons le renforcement de ce réseau.

Notre participation à des structures, commissions administratives :

A ce jour, nous ne participons de manière permanente à aucune commission officielle.

5- Les moyens financiers :

A ce jour, **toutes les actions du Collectif le sont conduites** de manière bénévole. Pour faire face au développement de l'association notre choix n'est pas de recruter des salariés, mais de développer le nombre de membres actifs bénévoles et notre efficacité.

Nous voulons conserver le maximum de notre énergie pour l'action concrète et non pour financer une structure.

Ne faisant pas appel à des financements extérieurs, nous conservons aussi notre indépendance.

De ce choix, découlent des exigences : sobriété des dépenses, prise en charge par chacun des frais de déplacement ou de repas, transparence des comptes...

6- La communication :

Vers qui ?

Nous organisons ou participons à beaucoup de soirées-débat (25 en 3 ans à peine) lors desquelles nous rencontrons des publics diversifiés, mais souvent déjà convaincus.

Nous souhaitons aller au contact de publics plus éloignés de nos convictions, par exemple dans des foires agricoles, comices agricoles...

Pour faire évoluer le monde agricole vers une pratique sans pesticide, il est important de travailler en direction des jeunes qui seront les paysans de demain, en privilégiant les conférences, ciné-débats et les lycées agricoles, maisons familiales rurales...

Nous ne l'avons pas sollicité, car notre premier objectif est l'action de terrain, c'est de celle-ci que nous tirons notre légitimité à représenter de manière transparente ceux que nous soutenons dans des commissions officielles.

Occasionnellement, nous avons participé à des réunions du PRSE (Plan Régional Santé Environnement), rencontré la DRAAF (arrêté « personnes vulnérables ») à 3 reprises ; nous pourrions demander une **réunion annuelle avec des organismes tels que DRAAF et ARS**.

Concernant la MSA, nous avons rencontré son Président national le 11 décembre 2017 sans résultats concrets jusqu'à présent. Nous serons vigilants sur les suites à donner à cette réunion en particulier sur le suivi des situations individuelles que nous avons présentées et la promesse de mise en relation avec des référents médicaux et sociaux. La CCMSA a pris contact avec les caisses de Bretagne et une réunion est programmée le 18 avril 2018.

Afin de faciliter les adhésions, il nous faut permettre de faire un don en ligne : soit par virement de banque à banque, soit par un système indirect (exemple Helloasso). Les jeunes générations ou les actifs ne sont pas toujours disponibles physiquement pour nous voir ou ne se donnent pas le temps de faire des chèques.

La déduction des impôts n'étant possible que pour ceux qui en paient, il nous faut réfléchir au remboursement des frais de ceux qui ne paient pas d'impôts.

Vu l'impact des perturbateurs endocriniens en particulier sur les jeunes enfants, nous souhaitons aussi établir des contacts avec des parents.

Notre communication interne et externe :

Elle se fait essentiellement à partir du site internet et de la page Facebook du Collectif, ainsi que de la diffusion de nos comptes-rendus d'activité.

Constituer une équipe chargée de gérer la communication permettrait d'enrichir notre site internet par de nouvelles rubriques (lien vers des articles, messages personnels...), diffusion d'une newsletter qui périodiquement présenterait les informations essentielles, création et animation d'un compte twitter...

Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

Article 1^{er} – Nom de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : “**Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**”.

Article 2 – Objet

L'association a pour objectifs de soutenir et accompagner les victimes des pesticides et leurs familles, d'alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers des pesticides, de promouvoir les modèles alternatifs de production et de consommation, d'approfondir la réflexion et les connaissances des adhérents et du grand public dans ces domaines, d'unir ses forces avec des associations et organisations locales, régionales, nationales et européennes poursuivant les mêmes objectifs.

Dans ce but, elle conduira sur l'Ouest toutes les actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de l'association et notamment d'ester en justice. Sa durée est illimitée.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à BETTON - 35830. Il pourra être transféré par simple décision du groupe de coordination ; la ratification par l'Assemblée des membres sera nécessaire.

Article 4 – Membres

L'association se compose de membres actifs individuels, qui participent à l'action de l'association, s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts et versent une cotisation pour une année civile, dont le montant est fixé par l'Assemblée des membres.

Elle peut s'entourer de partenaires choisis majoritairement par l'assemblée des membres en raison des compétences, ou des ressources qu'ils apportent à l'association dans la conduite de ses projets. Les partenaires participent à titre consultatif aux réunions de l'association.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation prononcée par l'Assemblée des membres pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le groupe de coordination pour fournir des explications.

Article 5 - Ressources

Les ressources de l'association comprennent les cotisations des membres, les dons, les produits des activités et manifestations, les subventions de l'État et

des collectivités territoriales et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

Article 6 Assemblée ordinaire des membres

L'Assemblée des membres comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation de l'année civile précédente.

Au moins une fois par an, elle se réunit en Assemblée statutaire ordinaire afin de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le rapport d'activités de l'année écoulée, le compte-rendu financier, le rapport d'orientation pour l'année à venir et le renouvellement du groupe de coordination. L'ordre du jour pourra comprendre des questions diverses, à condition qu'elles aient été préalablement précisées sur la convocation.

L'assemblée peut délibérer valablement si elle est convoquée par le (la) président(e) au moins 15 jours avant la date et si plus du tiers des membres adhérents de l'année écoulée sont présents ou représentés. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus d'un mandat écrit d'un autre membre.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

Article 7 – Assemblée extraordinaire des membres

À condition de respecter un délai de convocation d'au moins un mois avant la date de réunion et que plus de la moitié des membres adhérents de l'année écoulée soient présents ou représentés, l'Assemblée des membres pourra se réunir en Assemblée statutaire extraordinaire. Celle-ci aura compétence pour se prononcer sur la modification des présents statuts, sur toute décision engageant les orientations de l'association ou des aspects importants de son fonctionnement, ou sur sa dissolution.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

Article 8 – Groupes projets

Les membres de l'association participent à des groupes projets qui sont porteurs des fonctions et actions nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association.

Chaque groupe décide de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Il peut faire intervenir des partenaires extérieurs.

Les membres de tous ces groupes se réunissent régulièrement afin de s'informer mutuellement sur les actions en cours, de décider des initiatives à prendre et de coordonner l'action de l'association avec celles de ses partenaires.

Article 9 – Atelier des projets

L'atelier des projets est une réunion ouverte à tous les membres de l'association, qui permet de faire une revue des projets en cours et de faire un point sur l'actualité de l'association.

Une partie de chaque réunion est consacrée à la formation et l'information des membres sur les questions en lien avec les objectifs prioritaires de l'association.

Article 10 – Groupe de coordination

Le Groupe de coordination remplit trois fonctions :

- la représentation de l'association
- la coordination des groupes projet
- l'administration et la gestion des moyens et ressources.

Il est composé des personnes élues par l'assemblée des membres. Il est constitué d'au moins six membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Des représentants des groupes projets en cours s'y adjoindront en tant que de besoin.

Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans, Cette durée peut être prolongée d'une année. Ils veilleront à répartir leurs responsabilités en prévoyant le renouvellement régulier de chacun dans ses fonctions, et la parité femmes - hommes.

Article 11 – Règlement intérieur

Un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement de l'association peut être annexé aux présents statuts. Il est adopté par l'assemblée des membres.

Article 12 – Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des présents à l'assemblée extraordinaire des membres, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme poursuivant des buts similaires.